

Services

Le district donne l'assurance que tous les étudiants identifiés comme doués se feront offrir des conditions d'égalités en obtention de services offerts par le district.

Retrait

Si à tout moment, un étudiant désire se retirer du programme ou des services pour enfants doués, la demande devrait être soumise sous forme écrite par le parent ou l'enfant à l'administrateur de l'établissement. Si l'enfant fait une demande d'abandon, les parents en seront informés.

Instances d'appel

Un appel par les parents indique la reconsidération des résultats de toute partie du processus d'identification et comporterait :

La soumission d'une lettre par les parents au Directeur de programme scolaire, ou désignée, exposant la nature du problème.

La convocation d'une réunion par le Directeur de programme scolaire avec le parent/gardien et qui peut en plus inclure du personnel supplémentaire de l'école.

L'émission d'une décision sans appel soumise par écrit par le Directeur de programme scolaire, ou désignée à l'intérieur de 30 jours de l'appel. Cet avis écrit devrait préciser la raison de la décision.

Si vous avez des questions, veuillez appeler le directeur de votre établissement ou

Betsy Onnen Singh au 363-0196
Coordinatrice du programme pour enfants doués pour les écoles publiques de Cincinnati

Écoles publiques de Cincinnati

POLITIQUE DU DISTRICT SCOLAIRE ET PROGRAMME EN IDENTIFICATION D'ENFANTS DOUÉS

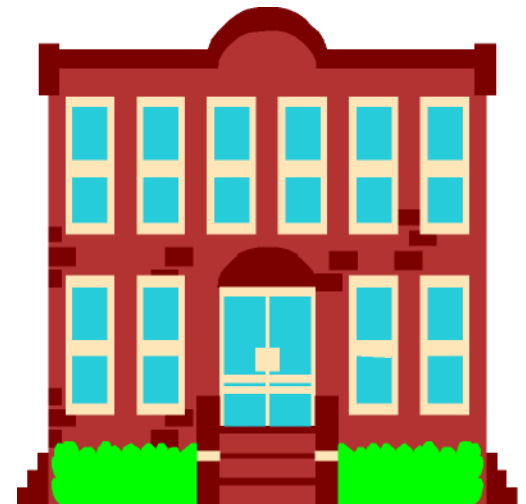
Information pour les parents

Ce dépliant devrait être utilisé avec :

L'INFORMATION POUR PARENTS
Outils d'évaluation utilisés par le district scolaire pour l'identification d'enfants doués

et

L'IDENTIFICATION D'ENFANTS QUI SONT DOUÉS
Extraits de HB 282



Définition

Enfant « doué » ce définit comme un étudiant qui réussi ou démontre un potentiel de réussite à des niveaux extrêmement élevés lorsque comparé à d'autres enfants du même groupe d'âge, expérience ou environnement et qui est reconnu sous la partie (A), (B), (C), ou (D) de la section 3324.03 du Code révisé de l'Ohio.

Essai de sélection et d'identification

Le district scolaire utilise une approche en trois étapes pour évaluer les étudiants qui sont brillants ou font preuve d'un potentiel de réussite de haut niveau dans le secteur de la capacité cognitive supérieure, ou les étudiants qui possèdent une habileté pédagogique précise, de la créativité ou du talent en arts visuels et/ou arts de la scène.

Étape I

Pre-évaluation

L'étape de la pré-évaluation du processus comporte la collecte de données de l'étudiant à partir de sources diverses incluant les enseignants, parents, recommandations par les pairs, les résultats scolaires, les portfolios, les observations, la révision des dossiers de l'étudiant, ainsi que les rendements ou performances exceptionnels, etc. Tous les étudiants sont inclus dans le processus de pré-évaluation.

Par l'utilisation du processus de pré-évaluation, le district scolaire assure ainsi un accès égal pour tous les enfants du district à l'essai de sélection et à l'évaluation supplémentaire, et inclut donc des enfants de cultures ou langues diverses, des enfants parvenant d'un environnement socioéconomique pauvre, les enfants incapables et les enfants dont l'anglais est la langue seconde.

Étape II

Évaluation pour l'essai de sélection

L'étape d'évaluation sert à examiner les données recueillies par l'étape de pré-évaluation et détermine donc si une évaluation supplémentaire est requise.

Pour prendre des décisions pour ce qui est de l'évaluation supplémentaire, les données de tests existants ne sont pas que les seuls critères de dépistage. Le personnel de l'école examine toute l'information qui est accessible pour cet étudiant pour déterminer s'il y a évidence que, l'étudiant est potentiellement doué pour ainsi procéder aux évaluations supplémentaires requises.

La note de réussite telle qu'établie par le district est le point de repère par lequel les étudiants passent de l'étape d'essai de sélection à l'étape d'identification. Les parents doivent être informés des résultats de l'essai de sélection à l'intérieur de 30 journées scolaires.

Les notes de réussite pour les essais de sélection sont fixées à un niveau plus bas que les notes de réussite pour l'identification.

Étape III

Évaluation pour identification

Les stratégies en évaluation fournissent les données supplémentaires qui sont nécessaires à la détermination de l'identification. Les stratégies utilisées pour une évaluation supplémentaire incluent les tests requis, individuels et de groupe, tel qu'il est stipulé dans les Sections 3324.01-3324.07 du Code révisé de l'Ohio; et tel que décrit dans le dépliant d'identification d'enfants doués.

Lorsque la procédure en évaluation supplémentaire est terminée, les données obtenues par toutes les étapes sont évaluées. La décision d'identification est alors prise et les besoins pédagogiques de l'étudiant sont identifiés.

Recommandations

Le district scolaire garantit que des procédures de mise à l'horaire appropriées et suffisantes sont en place pour les évaluations et réévaluations par l'utilisation :

- de tests de groupe;
- de tests offerts individuellement;
- de séance d'essais, de performances;
- de procédure d'analyse du travail;
- de concours; et
- de liste de contrôle.

Les enfants peuvent être référés sur une base continue, selon les méthodes qui suivent :

- demande par l'enfant (auto-recommandation);
- recommandation par un enseignant;
- demande par les parents/ gardiens;
- recommandation par des pairs de l'enfant; et
- recommandations autres (p. ex., psychologue, membre de la communauté, directeur d'école, coordinateur pour enfants doués)

Sur réception d'une recommandation, le district scolaire procédera à :

- Suivre la procédure telle que décrite dans ce dépliant;
- Informer les parents des résultats en essai de sélection ou en évaluation et identification.

Le district fournira au moins deux possibilités d'évaluation par année dans l'éventualité d'une demande par l'enfant ou comme suite à des recommandations par les enseignants, parents ou autres enfants.

Généralités

Le district accepte des notes établies par l'utilisation d'outils d'évaluations approuvés par le Département de l'éducation de l'Ohio qui sont fournis par d'autres districts scolaires et/ou par du personnel formé à l'extérieur du district scolaire.

Transferts

Le district scolaire garantit que tout enfant transféré dans le district sera évalué à la demande des parents à l'intérieur de 90 jours de son arrivée. Les parents doivent contacter le directeur de l'établissement.